

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES



GROUPEMENT INTERPROFESSIONNEL
DES PRODUITS DE LA PÊCHE

Plan Stratégique pour le Développement des Exportations des Produits de la Pêche à l'horizon 2025

Rapport final de la phase 3 :
Ajustement des Plans d'actions

Décembre 2020

Version Finale



Société d'études et de prestation de services
4, Rue Hassen Ibn Nôomen – B.P. 152 – 1002 Tunis –Belvédère
Tél. : 71 798 373 / 71 796 870 / 71 891 823 - Fax : 71 797 482
E-mail : agro.services@planet.tn

Table des matières

Table des matières

I. INTRODUCTION.....	5
1.1. Contexte de l'étude.....	5
1.2. Objectifs, méthodologie et structuration du rapport.....	5
II. CARACTERISATION DE L'APPAREIL EXPORTATEUR.....	7
2.1. Données générales.....	7
2.1.1. Les exportateurs et leur localisation	7
2.1.2. La concentration des exportateurs	7
2.2. Profil des exportateurs par catégorie.....	8
2.2.1. Caractérisation des Grands Exportateurs.....	8
2.2.2. Caractérisation des Exportateurs Moyens	9
2.2.3. Caractérisation des Petits Exportateurs.....	10
2.2.4. Autres Exportateurs	12
III. PERTINENCE DES ACTIONS PROPOSEES PAR CATEGORIE D'ENTREPRISE	13
3.1. Les actions visant la garantie de la durabilité et de la disponibilité.....	13
3.2. Les actions visant la valorisation des ressources et des produits	14
3.3. Les actions visant le soutien de la compétitivité.....	15
3.4. Les actions visant la facilitation de l'accès aux marchés étrangers.....	16
3.5. Les actions visant la Promotion commerciale et le Marketing institutionnel.....	17
3.6. Les actions visant la gouvernance de l'exportation.....	18
IV. NOUVEAU CONTEXTE COVID	19
4.1. Tendances mondiales.....	19
4.1.1. Les effets observés dans l'UE	19
4.1.2. Les principales mesures prises	19
4.1.3. Exemples de mesures spécifiques aux exportateurs	20
4.1.4. Constats relevés par le FAO et mesures proposées	21
4.2. Les exportations des PPAq et le COVID en Tunisie :.....	21
4.2.1. Etat des lieux :	22
4.2.2. Les effets observés sur les exportateurs :	23
4.2.3. Les principales mesures horizontales prises par le gouvernement	25
4.3. Les principales mesures attendues par les exportateurs :.....	26
4.3.1. Actions prioritaires pour les Grandes Entreprises.....	27
4.3.2. Actions prioritaires pour les petites et Moyennes Entreprises.....	27

Liste des abréviations

DGPA : Direction générale de pêche et aquaculture

EM : Entreprise Moyenne

FAO : Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

GICA : Groupement Interprofessionnel des conserves alimentaires

GIPP : Groupement interprofessionnel de produit de la pêche

GE : Grande entreprise

ICCAT : La Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique

INSTM : Institut national des sciences et technologies de la mer

INS : Institut national de statistique

PE : Petite Entreprise

PPAq : Produits de pêche et aquaculture

SCI : Société de Commerce Internationale

UE : Union Européenne

Liste des figures

Figure 1:Nombre de Grandes Entreprises par gouvernorat et activité 2019	9
Figure 2:Nombre d'Exportateurs Moyens par Gouvernorat et Activité 2019	10
Figure 3:Répartition des PE par gouvernorat et activité.....	11
Figure 4:Evolution des exportations par sous-catégorie de PE en MD.....	11

Liste des tableaux

Tableau 1: Répartition des exportateurs par type de produit et par région	7
Tableau 2: Evolution du nombre des exportateurs entre 2017 et 2019	8
Tableau 3: Typologie des exportations	8
Tableau 4: Impact de la pandémie sur les petites, moyennes et grandes entreprises	27

I. INTRODUCTION

1.1. Contexte de l'étude

Dans le cadre de l'étude pour **l'élaboration d'un plan stratégique pour le développement des produits de la pêche à l'horizon 2025**, confiée par le GIPP au bureau d'études AGROSERVICES, divers travaux ont été menés et consignés dans deux rapports :

- Rapport de la 1^{ère} phase : Etat des lieux
- Rapport de la 2^{ème} phase : Benchmarking, Positionnement et Plans d'actions

Le rapport de la phase 2, avait proposé un plan d'actions horizontales pour l'ensemble du secteur et des actions spécifiques pour les principales filières étudiées.

Selon les TdR, la 3^{ème} phase de l'étude devrait porter sur **un ajustement du plan d'actions par catégorie d'entreprises**, en distinguant les grandes entreprises exportatrices, les PME et petites unités de pêche.

Par ailleurs, la Pandémie COVID 19, sévissant en Tunisie et à l'échelle internationale a eu pour effet de faire émerger de nouvelles contraintes et de nouvelles priorités pour le secteur. D'où la demande exprimée par le GIPP au Consultant, pour intégrer cette nouvelle donne dans le cadre de l'ajustement du plan d'actions.

1.2. Objectifs, méthodologie et structuration du rapport

Le présent rapport a pour objectifs de :

- Ajuster les plans d'action pour tenir compte des profils des opérateurs (grandes, PME, ..) et du contexte actuel de la covid 19,
- Prioriser les actions pour faciliter la relance et améliorer le positionnement des exportations tunisiennes, et
- Préciser les actions à prendre en charge par le GIPP

Dans le cadre de son offre méthodologique, le bureau s'est proposé d'apporter cet ajustement, à partir de l'opinion des entreprises à recueillir à travers l'organisation de focus groupes. Compte tenu de la conjoncture nationale et des difficultés d'organisation des événements, ces ateliers n'ont pu être effectués.

En commun accord avec le GIPP, ces ateliers sont reportés pour la quatrième phase. Le consultant aura à ce stade à proposer une ébauche d'ajustement, à partir d'une reprise et une réorganisation des notes d'entretiens effectués dans les phases 1 et de l'étude.

La démarche retenue consiste pratiquement à :

1. **Procéder à une caractérisation d l'appareil exportateur**, en vue d'identifier les profils des Grandes, Moyens et Petits Exportateurs, ciblés par l'ajustement. Le consultant a utilisé à cet effet, la base du commerce extérieur de 2019 mise à sa disposition, comportant notamment : des informations par opération : Code Exportateur ; Date ; Port ; Produit, Valeur et Volume des exportations. A partir de cette base, les exportateurs ont été regroupés en trois catégories principales ; savoir : les Grands exportateurs ; les Exportateurs Moyens ; et les Petits Exportateurs. Les Sociétés de Commerce International ne sont pas concernées par l'étude.

2. **Examiner la pertinence du plan d'actions proposé du point de chaque groupe d'exportateurs** identifié. Le consultant a dû revenir au recueil des entretiens effectués dans les 1^{ère} et 2^{ème} phase de l'étude, et faire quelques entretiens supplémentaires. L'objectif était d'examiner la pertinence des actions horizontales proposées du point de vue de chaque groupe et de relever leurs préoccupations prioritaires. Cet examen a été organisé, en partant des six axes stratégiques retenus par le plan d'actions horizontales, à savoir :

- La maîtrise de la disponibilité et de la durabilité de la ressource,
- La valorisation des ressources pour l'exportation,
- Le soutien à la compétitivité des entreprises,
- La facilitation de l'accès aux marchés étrangers,
- La promotion commerciale et le marketing institutionnel,
- L'amélioration de la gouvernance à l'export.

3. **Dresser un bref aperçu du contexte COVID** et son implication sur les exportations des PPAq au niveau national et international, et **proposer** éventuellement des actions prioritaires pour chaque groupe, à court et à moyen terme.

Les investigations ont été menées au cours des mois d'août et de septembre, et ont porté sur la situation pendant la période du 1^{er} confinement (22 mars- 4 mai) et après et la période post 1^{er} confinement

Les ajustements proposés feront l'objet dans le cadre de la 4^{ème} phase, de focus groupe par région pour leur validation et leur intégration dans le rapport final de l'Etude.

Le présent rapport est structuré en trois parties principales, correspondant en gros aux étapes de la démarche présentée, ci-dessous ; à savoir :

1. Caractérisation de l'appareil exportateur,
2. Examen de la pertinence des actions proposées, du point de vue de chaque groupe.
3. Aperçu sur le nouveau contexte COVID, et les attentes des exportateurs,

II. CARACTERISATION DE L'APPAREIL EXPORTATEUR

2.1. Données générales

2.1.1. Les exportateurs et leur localisation

A partir de la base de données sur les exportations des PPAq, mise à notre disposition et couvrant la période 2017-2019 et le 1^{er} trimestre de 2020, on peut retenir que :

- Le nombre total d'exportateurs ayant exporté sur la période 2017-2020(T1) est de l'ordre de 380, mais varie d'une année à l'autre,
- Le nombre d'exportateurs est croissant sur la période 2017-2019, pour atteindre 250 en 2019,
- Dans cette base 76 exportateurs sont enregistrés anonymes en 2019, et dont 38 ne donnent pas l'activité,
- La base comprend 183 sociétés de Commerce International (123), dont près du tiers est implanté à Tunis ;

Tableau 1: Répartition des exportateurs par type de produit et par région

	Anonyme	Aqua	CCP	SCI	Conser	Corail	CPP	Echant	Purif	Total
Ariana				7		1	5			13
Ben Arous	1	1	1	11	1		4		1	20
Bizerte		2		3		6	18			29
Gabes				2			2			4
Jendouba						4	1			5
Kairouan				1						1
Mahdia		2		2	2		8			14
Manouba				1						1
Medenine				2	2		8			12
Monastir		13		5	2		11			31
Nabeul		1		2	6		12		1	22
Sfax				8	1		37		8	54
Sidi Bouzid				1						1
Sousse		2		13	2		6			23
Tunis				44		1	16			61
Zaghouan				1						1
Anonyme	38	2		20		7	9			76
Echantillon								1		1
Total général	39	23	1	123	16	19	137	1	10	369

Source : Le consultant, à partir de la base de données du commerce extérieur

2.1.2. La concentration des exportateurs

Le nombre d'exportateurs actifs est croissant d'une année à l'autre

La part des 10 premiers exportateurs a baissé entre 2017 et 2019, ce qui traduit une moindre concentration de l'activité.

Tableau 2: Evolution du nombre des exportateurs entre 2017 et 2019

	2017	2018	2019
Nombre d'exportateurs	199	245	250
Part des 10 premiers exportateurs	46%	42%	43%

Source : Le consultant, à partir de la base de données du commerce extérieur

A des fins d'établir une typologie des exportateurs selon la taille, le consultant a identifié 3 groupes d'exportateurs, en procédant comme suit :

- Prise en compte des données des trois années, 2017, 2018 et 2019,
- Elimination des exportateurs anonymes et des SCI,
- Utilisation du critère de la valeur moyenne des exportations, la seule disponible,

Cela a permis de distinguer les groupes suivants :

- G1 : Grands Exportateurs : 13 exportateurs, représentant 47% des exportations totales,
- G2 : Exportateurs moyens : 54 exportateurs, représentant ensemble 36% des exportations totales,
- G3 : Petits Exportateurs : 137 exportateurs représentant ensemble, 8% des exportations totales.

Tableau 3: Typologie des exportations

	Critères : Exportations moyennes par an en MD	Nombre d'exportateurs	Valeur moyenne des exportations	Parts dans l'exportation totale
G1 : Grands Exportateurs	> 10 MD d'export / an	13	20,6 MD	47%
G2 : Exportateurs Moyens	Entre 2 et 10 MD	54	3,8 MD	36%
G3 : Petits Exportateurs	< 2 MD	137	0,3 MD	8%

Source : Le consultant, à partir de la base de données du commerce extérieur

2.2. Profil des exportateurs par catégorie.

2.2.1. Caractérisation des Grands Exportateurs

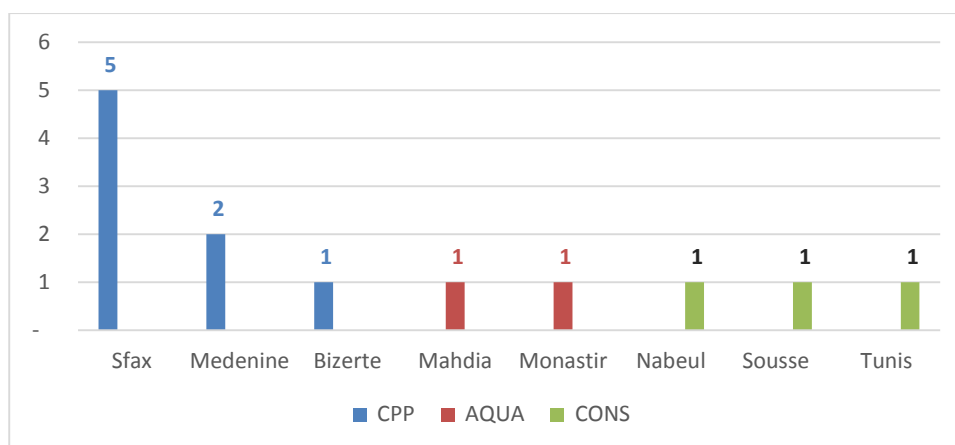
Par Grands Exportateurs, il est entendu dans la présente étude, ceux dont la valeur d'exportation moyenne sur la période 2017-2019 dépasse les 10 MD par an.

Cette limite donne un nombre de **13 exportateurs**, avec une valeur moyenne de 20,6 MD par an et une part cumulée, représentant **47% des exportations totales** sur la période.

Ces exportateurs sont installés à : Sfax (5) ; Médenine (2) ; Mahdia (1) ; Bizerte (1) ; Monastir (1) ; Tunis (1) ; Sousse (1) ; et Monastir (1).

Par activité, ils sont concentrés principalement dans le Conditionnement des Produits de la Pêche (8), et dans une moindre mesure, dans les conserves (3) et dans l'Aquaculture (2)

Figure 1: Nombre de Grandes Entreprises par gouvernorat et activité 2019



Source : Le consultant, à partir de la base de données du commerce extérieur

Outre l'importance relative des volumes et valeurs exportés, ce qui caractérise aussi ces exportateurs, c'est la régularité des exportations, voire même le nombre d'opérations réalisées en moyenne par an, relativement élevé.

Les principales forces de ces entreprises se trouvent notamment dans :

- La longue expérience accumulée sur plusieurs années ;
- La capacité financière mobilisée, autorisant la constitution de stock et des investissements de développement de l'infrastructure et la qualité des produits ;
- Les réseaux de distribution favorisés par la stabilité relative des relations avec clients partenaires, notamment ceux du marché européen ;
- L'apprentissage et la collaboration avec les clients partenaires permettant de fournir des produits selon les exigences réglementaires et commerciales.

De plus, certains exportateurs disposent de leurs propres flottes de pêche ; ce qui leur procure une certaine autonomie au niveau de l'approvisionnement.

Les entreprises contactées déplorent surtout :

- La réfaction croissante des ressources, engendrée par le non-respect des bonnes pratiques de pêche et des conditions de la durabilité ;
- Le comportement de certains exportateurs qui tendent à brader les prix et/ou à exporter dans des conditions ne favorisant pas la qualité, donc affectant l'image de l'origine Tunisie ;
- Les difficultés croissantes de trouver la main d'œuvre nécessaire ;
- Le paiement de la taxe du repos biologique, calculée sur le chiffre d'affaires ;
- Les contraintes au niveau de l'environnement des affaires et les difficultés au niveau de la logistique.

2.2.2. Caractérisation des Exportateurs Moyens

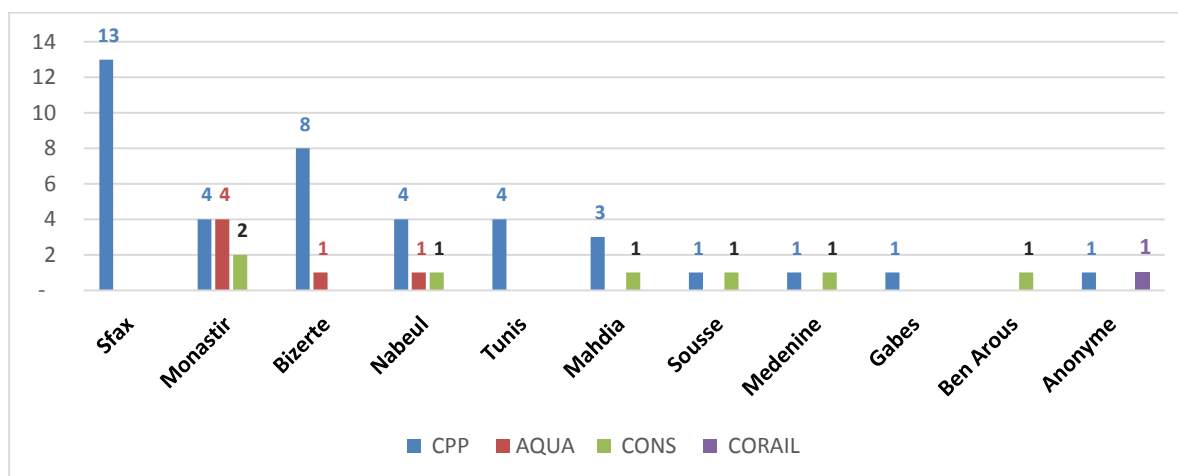
Par Exportateurs moyens, il est entendu dans la présente étude, ceux dont la valeur d'exportation moyenne sur la période 2017-2019 est comprise entre 2 et 10 MD par an.

Cette limite concerne **54 exportateurs**, assurant une valeur moyenne du groupe de 3,8 MD et représentant **36% des exportations totales** sur la période.

Ces exportateurs sont installés à : Sfax (13) ; Monastir (10) ; Bizerte (9) ; Nabeul (6) ; Tunis (4) ; et Mahdia (4).

Par activité, ils sont concentrés dans le Conditionnement des Produits de la Pêche (39), et dans une moindre mesure, dans les conserves (7) et l'Aquaculture (6).

Figure 2: Nombre d'Exportateurs Moyens par Gouvernorat et Activité 2019



Source : Le consultant, à partir de la base de données du commerce extérieur

Cette catégorie présente des caractéristiques intermédiaires entre les Grands et Petits Exportateurs.

A partir des entretiens effectués avec des exportateurs représentatifs de ce groupe, on peut retenir que les EM bénéficient d'une expérience en cours d'accumulation, avec les contacts avec les partenaires étrangers, certains se sont même spécialisé dans l'exportation du crabe. Ils se caractérisent aussi par un dynamisme évident et d'une flexibilité leur permettant de faire face à la conjoncture. Certains parviennent à s'en sortir par le travail en sous-traitance pour les grands exportateurs.

Cependant, ces exportateurs se trouvent soumis à de nombreuses contraintes dont notamment :

- La faible capacité financière qui les empêche de constituer des stocks importants et d'investir dans le développement de l'infrastructure et de la qualité des produits ;
- La forte dépendance des partenaires étrangers,
- La forte emprise subie par l'intervention des intermédiaires ;

Ils ressentent aussi les mêmes contraintes des grands exportateurs, liées à la raréfaction des ressources, la concurrence conduisant à la baisse des prix, les difficultés croissantes de trouver la main d'œuvre nécessaire, le paiement de la taxe du repos biologique, calculée sur le chiffre d'affaires ; les contraintes au niveau de l'environnement des affaires et les difficultés au niveau de la logistique.

2.2.3. Caractérisation des Petits Exportateurs

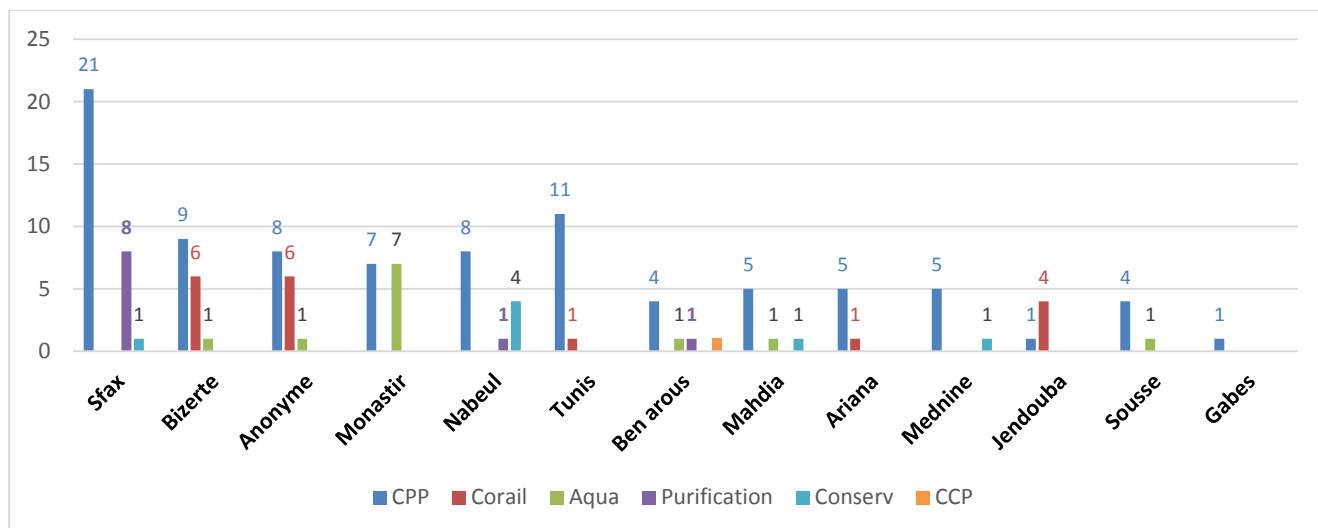
Par Petits Exportateurs (PE), il est entendu dans ce qui suit, ceux dont la valeur d'exportation moyenne sur la période 2017-2019 est inférieure à 2 MD par an.

Cette limite concerne **137 exportateurs**, assurant une valeur moyenne du groupe de 0,8 MD et représentant **8% des exportations totales** sur la période.

La répartition spatiale de ces exportateurs est plus diversifiée que dans le cas des deux autres catégories.

Quant à la répartition par activité, elle est concentrée surtout sur Conditionnement des Produits de la Pêche (89), et dans une moindre mesure, dans l'Aquaculture (18) ; la Purification (12) ; les Conserves (7) et le CCP (1).

Figure 3: Répartition des PE par gouvernorat et activité

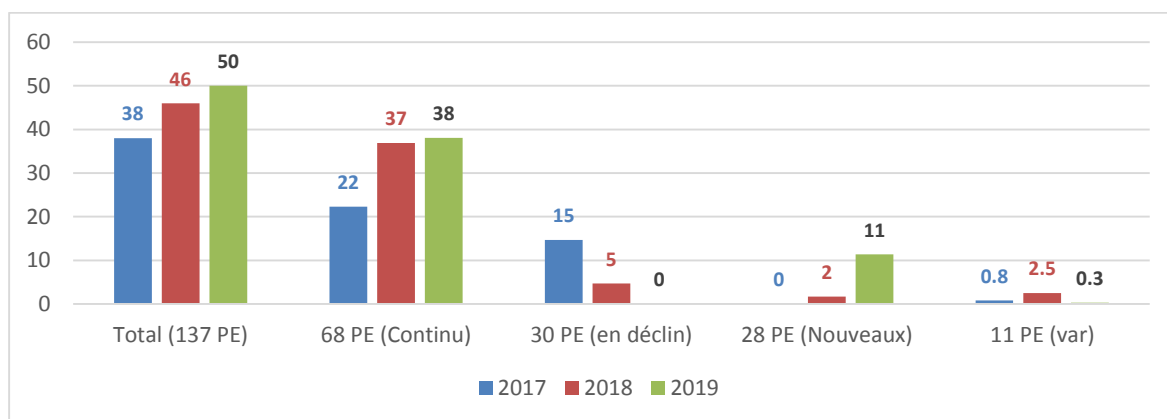


Source : Le consultant, à partir de la base de données du commerce extérieur

L'observation de cette catégorie d'exportateurs suscite les remarques suivantes :

- La contribution de cette catégorie aux exportations totales est relativement faible (8%), mais les exportations ont augmenté de manière continue sur la période 2017-2019, ce qui témoigne d'une certaine dynamique et appelle une observation plus poussée.
- Cette population, caractérisée par un phénomène d'entrée sortie non négligeable, peut être répartie en quatre sous-catégories, selon la tendance des exportations sur la période :
 - o 41 Exportateurs en continue
 - o 30 Exportateurs en déclin sur la période.
 - o 54 Petits Exportateurs nouveaux
 - o 11 Petits Exportateurs à activité variable (variable)

Figure 4: Evolution des exportations par sous-catégorie de PE en MD



Source : Le consultant, à partir de la base de données du commerce extérieur

Par recoupement avec les observations sur le terrain, et en attente d'un éclairage plus poussé, on peut noter déjà que :

- La plupart de ces exportateurs travaillent pour des donneurs d'ordre étrangers, sans contact réel avec les marchés internationaux,

- Certains petits exportateurs trouvent des difficultés liées à l'approvisionnement, et au maintien d'une compétitivité prix et qualité suffisante, ce qui les amène soit à quitter l'activité, soit à travailler en sous-traitance pour le compte d'autres exportateurs de plus grande taille ;
- De nouveaux exportateurs sont entrés dans l'activité en 2018, intéressés par les opportunités offertes par l'apparition du crabe. La valeur totale de leurs exportations a fortement augmenté en 2019.

A noter aussi que cette catégorie, souffrent de difficultés liées notamment à :

- L'insuffisance des moyens financiers, leur permettant d'améliorer leurs processus de production,
- L'insuffisance de la qualité,
- La faible maîtrise des exigences réglementaires et commerciales à l'export,
- Le faible niveau marketing,

2.2.4. Autres Exportateurs

La base de données du commerce extérieur consultée, montre la présence d'un quatrième profil d'exportateurs de PPAq, à savoir les Société de Commerce International (SCI).

L'intervention de cet acteur n'étant pas prévue dans la présente étude, on peut se limiter aux observations suivantes :

- Le nombre de SCI identifiées est de 127,
- La valeur des exportations totales est de l'ordre 37 MD en moyenne par an sur la période 2017-2019. Elle est en augmentation, avec un certain fléchissement en 019.
- La contribution des SCI aux exportations de PPAq est de l'ordre de 6%-7%
- Sur les 127 SCI exportatrices de PPAq, très peu nombreuses sont celles qui ont exporté de manière continue sur la période couverte.

III. PERTINENCE DES ACTIONS PROPOSEES PAR CATEGORIE D'ENTREPRISE

3.1. Les actions visant la garantie de la durabilité et de la disponibilité

Ces actions sont pertinentes pour les trois catégories d'exportateurs dans la mesure où : (i) elles sont de portée horizontale ; (ii) leur mise en œuvre incombe surtout aux structures administratives ; et (iii) leurs impacts ne peuvent être que favorables pour les exportateurs.

- Les grands exportateurs et une partie des Exportateurs moyens, sont très conscients des enjeux liés à la durabilité des ressources et ont même clairement réclamé l'adoption de la mesure A.1.1.
- Même si une partie des exportateurs moyens et les petits exportateurs semblent portés davantage sur le court terme et préfèrent développer leurs affaires par tous les moyens au détriment de la durabilité ; il serait toujours nécessaire de mener cette action d'intérêt national pour les générations futures.
- Par pratiquement tous les exportateurs soutiennent toute initiative visant le développement de l'aquaculture (action A.1.2.), dans la mesure où cela favoriserait la disponibilité de produits exportables, soit directement, où en contribuant à alléger la pression sur la demande interne des produits de la pêche, pour une meilleure valorisation sur les marchés étrangers.
- La mesure A.1.3 intéresse les trois groupes d'exportateurs, dans la mesure où elle contribue à une plus grande disponibilité des ressources exportables. Cependant, elle devrait être menée graduellement en fonction de la taille des exportateurs. Toutefois, la priorité est à donner aux gros exportateurs afin de respecter leurs contrats avec les importateurs étrangers et de maintenir voire de développer le volume et la valeur des exportations

Axe 1 : Garantir la durabilité et la disponibilité de la ressource

Objectif stratégique : Assurer la disponibilité et l'exploitation rationnelle des ressources dans le but de garantir un développement durable de l'exportation.

Objectifs spécifiques	Mesures	GE	EM	PE
Préserver la ressource pour la durabilité de la pêche et des exportations	A.1.1 : Consolidation des efforts en matière de contrôle, de lutte contre la pêche INN, d'aménagement des pêcheries et d'éco labellisation	XXX	XX	X
Promouvoir la production aquacole comme pilier de l'expansion des exportations	A.1.2 : Consolidation des efforts en matière de développement aquacole et promotion des potentialités	XXX	XXX	XXX
Réorganiser l'importation des PPAq pour la transformation destinée à l'exportation	A.1.3 : Révision des textes et des procédures relatifs à l'importation de PPAq en admission temporaire	XXX	XXX	XXX

GE : grande entreprise / EM : Entreprise moyenne/ PE : petite entreprise

XXX Pertinent / XX Peu pertinent / X Non pertinent

Le GIPP est concerné par toutes ces actions :

- Directement en tant que chef de file : A.1.3 ;
- Indirectement en tant que partie prenante : A.1.1 ; A.1.2 ;

Les actions feront l'objet de fiches projets dans le cadre de 4^{ème} phase de l'étude.

3.2. Les actions visant la valorisation des ressources et des produits

Ces actions sont pertinentes pour les trois catégories d'exportateurs, et surtout pour les Exportateurs moyens et le Petits exportateurs.

- Les Grands Exportateurs, disposant d'une longue expérience et d'une bonne assise financière, ont déjà mis en conformité aux normes internationales leurs infrastructures et leurs processus. De plus, ils disposent des moyens nécessaires pour financer éventuellement l'innovation et le développement de nouveaux produits. Ces efforts devraient être soutenus, surtout face à une guerre des prix très prévisible après la fin de cette pandémie. Le respect des nouvelles normes internationales en matière de qualité et d'hygiène rassure les clients étrangers et par ricochet leurs clientèles (qui a besoin d'être rassurée). Il en est de même de l'investissement en matière d'emballage, d'innovation et de signes de qualité.
- Les Exportateurs moyens trouveraient ces mesures pertinentes, pour les mêmes raisons mais. Ils seraient par contre très attentifs quant aux procédures d'aides, d'assistance et de subventions permettant de réussir ce défi.
- Les Petits Exportateurs trouveraient peu pertinentes les actions relatives à l'innovation et la recherche de nouveaux produits, action qui ne correspond pas dans l'immédiat à leur souci. Ils seraient par contre, intéressés par la mise en conformité aux normes internationales, surtout s'il s'agit d'approcher de nouveaux marchés exigeants (Etats-Unis, Corée du Sud, ...). Ils seraient attentifs aux éventuelles aides pour la mise en conformité aux normes internationales de leurs infrastructures et processus ;
- Le programme d'amélioration de l'emballage intéresse les trois groupes.

Axe 2 : Valoriser les ressources et les produits				
Objectif stratégique : Positionner les produits de la pêche au niveau international, par l'amélioration de l'emballage et de la qualité et la valorisation technique des produits				
Objectifs spécifiques	Mesures	GE	EM	PE
Mettre à niveau les infrastructures et les processus de contrôle et les entreprises	A.2.1 : Mise en conformité aux normes internationales, des infrastructures de contrôle et des processus	XXX	XXX	XXX
	A.2.2 : Mise en conformité aux normes internationales, d'un plus grand nombre d'unités exportatrices	XXX	XXX	XXX
Valoriser la ressource par les signes distinctifs, l'éco labellisation	A.2.3 : Programme de développement des signes de qualité	XXX	XXX	XX
Soutenir la transformation et l'innovation pour diversifier les produits et les gammes exportées et monter dans la chaîne de valeur	A.2.4 : Programme d'encouragement à la création de nouveaux produits et à l'innovation	XXX	XXX	XX
Améliorer l'emballage pour soutenir la qualité intrinsèque	A.2.5 : Programme d'amélioration de l'emballage des produits de la pêche et de l'aquaculture	XXX	XXX	XXX

ME : grande entreprise / EM : Entreprise moyenne/ PE : petite entreprise
 XXX Pertinent / XX Peu pertinent / X Non pertinent

Le GIPP est concerné par toutes ces actions :

- Directement entant que chef de file : A.2.1 ; A.2.2 ; A.2.3 ; A.2.4 ; A.2.5 ; A.2.6,
- Les actions feront l'objet de fiches projets dans le cadre de 4^{ème} phase de l'étude.

3.3. Les actions visant le soutien de la compétitivité

Ces actions sont pertinentes pour les trois catégories d'exportateurs, et surtout pour les Exportateurs moyens et les Petits exportateurs.

- Les trois groupes d'exportateurs ont clairement exprimé leur demande pour la révision du système de taxation (A.3.1) et l'amélioration de la logistique et du fret à l'international (A.3.6),
- La facilitation des opérations d'exportation (A.3.5) intéresse davantage les petits et moyens exportateurs. Les contraintes administratives soumettent les entreprises à des délais et coûts additionnels affectant leur compétitivité. Cela est particulièrement important dans le contexte de Pandémie,
- La question des incitations intéresse également davantage les petits exportateurs, qui peinent encore à développer leurs infrastructures techniques.

Axe 3 : Soutenir la compétitivité.

Développement de la valeur ajoutée des exportations des produits de la pêche de l'aquaculture par l'identification de nouveaux marchés et l'amélioration du positionnement de ces produits à l'étranger

Objectifs spécifiques	Mesures	GE	EM	PE
Alléger la taxation pour le repos biologique, appliquée aux exportateurs	A.3.1 : Révision du système de taxation de 2% appliqué aux exportateurs pour financer le fond du repos biologique	XXX	XXX	XXX
Accorder plus d'incitations et d'encouragements aux exportateurs	A.3.2 : Octroi des incitations et avantages aux exportations en collaboration avec le CEPEX, ITP, PNRI	X	X	XXX
	A.3.3 : Révision du système d'incitations et d'encouragements au profit du secteur de la pêche et de l'aquaculture	XX	XX	XX
	A.3.4 : Mobilisation des dispositifs d'appui aux entreprises pour en faire profiter les unités de transformation des PPAq	XXX	XXX	XXX
Fournir plus de facilitations administratives aux exportateurs	A.3.5 : Organisation de la fonction facilitations aux entreprises exportatrices (en la confiant au GIPP)	XXX	XXX	XXX
	A.3.6. : Améliorer la logistique et le fret à l'international	XXX	XXX	XXX

ME : grande entreprise / EM : Entreprise moyenne/ PE : petite entreprise

XXX Pertinent / XX Peu pertinent / X Non pertinent

Le GIPP est concerné par toutes ces actions :

- Soit directement entant que chef de file : A.3.4 ; A.3.5.
- Soit indirectement en tant que partie prenante : A.3.1; A.3.2 ; A.3.3 ; A.3.6.

Les actions feront l'objet de fiches projets dans le cadre de 4^{ème} phase de l'étude.

3.4. Les actions visant la facilitation de l'accès aux marchés étrangers

- **Les trois groupes d'exportateurs** trouveraient un intérêt certain dans les actions portant sur le système de veille commerciale et réglementaire (A.4.1), les « Profils Pays » et « Profils marché » (A.4.2) ; et la mise à jour de la base réglementaire de la DGSV (A.4.3) ; dans la mesure où cela les mettrait mieux connectés à ce qui se passe sur les marchés étrangers.
- **Les Exportateurs Moyens** auraient un intérêt dans le suivi de programmes de formation spécialisés, adaptés aux pays cibles (A.4.7), ainsi qu'à l'accompagnement à la mise en place des stratégies à l'export (A.4.6).
- **Les Petits Exportateurs**, à ce stade, s'adonnent moins à la mise en place de stratégie marketing à l'export et à la diversification des marchés étrangers.

Axe 4 : Faciliter l'accès aux marchés étrangers.				
Objectif stratégique : Faciliter l'accès des exportateurs à de nouveaux marchés par la mise à leur disposition de l'information économiques, commerciale et réglementaire, et le renforcement de leurs capacités en matière de stratégie commerciales et marketing à l'international.				
Objectifs spécifiques	Mesures	GE	EM	PE
Améliorer la disponibilité, au profit de l'exportateur, de l'information économique, commerciale et réglementaire sur les marchés cibles	A.4.1 : Mise en place d'un système de veille commerciale et réglementaire sur les marchés à l'export et connecter les entreprises à ce système.	XXX	XXX	XXX
	A.4.2 : Elaboration de notes périodiques « profils Pays » et « Profils Marchés »	XXX	XXX	XXX
	A.4.3 : Mise à jour par la DGSV de la base réglementaire et de l'information sur les exigences réglementaires des nouveaux pays cibles	XXX	XXX	XXX
	A.4.4. Digitalisation totale au niveau des chaînes de valeur	XXX	XXX	XX
Demander plus d'avantages tarifaires lors des prochaines négociations commerciales avec l'UE (Ex : Quota Conserve de Sardine/UE)	A.4.5 : Demande de plus d'avantages tarifaires lors des prochaines négociations commerciales avec l'UE (Ex : Quota Conserve de Sardine/UE)	XXX	XXX	XXX
Développer les compétences des entreprises pour élaborer des stratégies commerciales de diversification	A.4.6 : Accompagnement des industriels à la mise en place des stratégies à l'export	XX	XXX	XX
	A.4.7 : Programmes de formation spécialisés, adaptés aux pays cibles	XXX	XXX	X

ME : grande entreprise / EM : Entreprise moyenne/ PE : petite entreprise

XXX Pertinent / XX Peu pertinent / X Non pertinent

Le GIPP est concerné par toutes ces actions :

- Soit directement en tant que chef de file : A.4.1 ; A.4.2 ; A.4.4 ; A.4.6 ; A.4.7
- Soit indirectement en tant que partie prenante : A.4.3 ; A.4.5 ;

Les actions feront l'objet de fiches projets dans le cadre de 4^{ème} phase de l'étude.

3.5. Les actions visant la Promotion commerciale et le Marketing institutionnel

En principe, ces actions sont pertinentes pour les trois groupes d'exportateurs, mais à des degrés divers, selon l'expérience déjà accumulée :

- Les actions de marketing générique sont pertinentes pour les trois groupes d'exportateurs (A.5.7), (A.5.3). En particulier le country branding et la promotion sur les réseaux sociaux viennent accompagner ces efforts de communication marketing déployés par les exportateurs.
- Les Grands Exportateurs disposent de l'expérience et des moyens nécessaires pour développer leurs propres stratégies à l'export, et pourraient par conséquent les services d'appui offerts.
- Les Exportateurs Moyens et Petits Exportateurs gagneraient de ces actions dans la mesure où elles pourraient les aider à développer de nouvelles formes de communication, autres que les formes plus classiques basées sur le relationnel et la visite des clients étrangers, ou encore la simple attente des demandes d'importateurs.

.Axe 5 : Développer la promotion commerciale et le Marketing institutionnel.

Objectif stratégique : Préserver les acquis, Adapter les exportateurs aux exigences du marché extérieur et Prospecter de nouvelles opportunités commerciales

Objectifs spécifiques	Mesures	GE	EM	PE
Renforcer les efforts de promotion générique	A.5.1 : Mise en place un plan marketing et de communication.	X	XXX	XXX
Améliorer les participations aux foires et salons, Améliorer les participations aux foires et salons,	A.5.2 : Evaluation des participations aux foires et salons et mesures d'ajustement	XXX	XXX	X
	A.5.3 : Appui de la représentation tunisienne à l'étranger (foire et salon, agent du CEPEX, attachés commerciaux des ambassades)	XXX	XXX	XXX
Adopter un marketing réfléchi et agressif	A.5.4 : Promotion des exportations par des démarches de partenariats, de projets de coopération internationaux	XXX	XX	X
	A.5.5 : Promotion des exportations auprès de la diaspora tunisienne à l'étranger	XXX	XX	X
	A.5.6 : Diversification du mode d'accès aux marchés internationaux via les plateformes commerciales digitales et le commerce numérique	XXX	XX	X
	A.5.7 : Création de signes distinctifs par rapport à la concurrence : country branding, labellisation	XXX	XXX	XXX

ME : grande entreprise / EM : Entreprise moyenne/ PE : petite entreprise

XXX Pertinent / XX Peu pertinent / X Non pertinent

Le GIPP est concerné par toutes ces actions :

- Soit directement en tant que chef de file : A.5.1 ; A.5.2 ; A.5.5 ; A.5.6 ; A.5.7
- Soit indirectement en tant que partie prenante : A.5.3 ; A.5.4 ;

Les actions feront l'objet de fiches projets dans le cadre de 4^{ème} phase de l'étude.

3.6. Les actions visant la gouvernance de l'exportation

- **Les Grands Exportateurs** seraient intéressés surtout par la collaboration au sein de la filière. A titre d'exemple les exportateurs de crabes se sont mis d'accord pour faire « un groupage » de leurs produits exportés vers les pays asiatiques afin d'optimiser le transport et de réduire le coût. Il en est de même de la collaboration interinstitutionnelle et du renforcement du rôle du GIPP afin d'assurer une plus grande « fluidité » administrative.
- **Pour les Exportateurs Moyens et les Petits exportateurs**, ces actions sont pertinentes, surtout pour le rôle du GIPP et pour les facilités administratives à l'exportation (A.6.5).
- **Les grands et les moyens exportateurs** seraient partants pour la réorganisation de l'intervention des mareyeurs et leur implication dans la gestion de la qualité et des approvisionnements.

Axe 6 : Améliorer la gouvernance de l'exportation.

Objectif stratégique : Améliorer la collaboration intra-filière, la coordination interinstitutionnelle et le positionnement du GIPP.

Objectifs spécifiques	Mesures	GE	EM	PE
Améliorer la collaboration au sein de la filière	A.6.1 : Soutien à l'organisation des producteurs – exportateurs	XXX	XXX	XXX
	A.6.2 : Soutien à la communication et la collaboration au sein des filières (Tables filières)	XXX	XXX	XX
	A.6.3 : Réorganisation de l'intervention des mareyeurs pour les impliquer dans la gestion de la qualité et des approvisionnements	XXX	XXX	XX
Améliorer la coordination interinstitutionnelle	A.6.4 : Renforcement de la coordination interinstitutionnelle pour la facilitation et la promotion des exportations	XXX	XXX	X
Renforcer l'intervention du GIPP pour mieux répondre aux attentes des exportateurs	A.6.5 : Renforcement de l'intervention du GIPP pour mieux répondre aux attentes des exportateurs	XXX	XXX	XXX

ME : grande entreprise / EM : Entreprise moyenne/ PE : petite entreprise

XXX Pertinent / XX Peu pertinent / X Non pertinent

Le GIPP est concerné par toutes ces actions :

- Soit directement en tant que chef de file : A.6.1 ; A.6.2 ; A.6.4 ; A.6.5.
- Soit indirectement en tant que partie prenante : A.6.3 ;

Les actions feront l'objet de fiches projets dans le cadre de 4^{ème} phase de l'étude.

IV. NOUVEAU CONTEXTE COVID

4.1. Tendances mondiales

4.1.1. Les effets observés dans l'UE

La pandémie de la Covid 19 a ébranlé toute la filière de la pêche depuis le printemps dernier et ce à cause du confinement de la population et ses conséquences :

- L'arrêt des activités de la pêche sous toutes ses formes et son impact sur les revenus des familles qui vivent de cette activité et sur la pérennité des entreprises,
- La chute des exportations et son corollaire l'adoption de nouvelles exigences en matière d'exportation,
- L'interdiction de la restauration hors foyers et son impact sur la consommation des produits frais de la mer,
- Les problèmes d'approvisionnement,
- Et les fluctuations des prix.

Il faut toutefois noter que cette pandémie a eu le mérite, paradoxalement, d'instaurer un repos biologique « forcé », de limiter la pêche illicite et quelques parts d'assurer une forme de durabilité temporaire des ressources.

Dans le cas français, le parlement français a attiré l'attention sur une guerre de prix probables entre les distributeurs des produits de la mer puisqu'elle fait suite d'une part à la baisse du chiffre d'affaires des hypermarchés au profit des commerces de proximité et la baisse du pouvoir d'achat des consommateurs. Il est attendu que l'amont de la chaîne de valeur (les pêcheurs) subissent les plus grandes pressions.

4.1.2. Les principales mesures prises

Ainsi la Commission Européenne avait pris depuis le mois de mars les mesures suivantes (avec effet rétroactif depuis le 01 février 2020 et une éventuelle prolongation jusqu'au 31 décembre 2020) :

- Le soutien aux pêcheurs embarqués via le financement d'arrêts temporaires des navires,
- Le soutien aux aquaculteurs en cas de suspension ou réduction de la production,
- Le soutien aux organisations de producteurs en permettant le stockage des produits de la mer et de l'aquaculture,
- Une plus grande flexibilité pour la mise en œuvre des programmes opérationnels du FEAMP (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche) et la mise en œuvre de la procédure simplifiée pour l'amendement de ces programmes.

Ces mesures ont été en grande partie prises par le gouvernement français, dans le cadre du programme baptisé « **France Relance** ». En effet, **trois axes** ont été déployés :

1. Faire des filières de la pêche et de l'aquaculture durable un atout pour les territoires en investissant dans des projets de développement. Comme, à titre d'exemple, la mise en place de fermes piscicoles marines modèles, respectueuses du principe de durabilité et de protection de l'environnement,

2. Mettre en place un fond environnemental pour les filières de la pêche et de l'aquaculture. Ce fonds est orienté surtout vers le financement de navires innovants (innovation de rupture) susceptibles d'améliorer les performances énergétiques et environnementales.
3. Lancer une campagne de promotion des métiers liés à la filière pêche et aquaculture. L'objectif principal d'une telle campagne est de montrer une image plus positive de ces métiers afin d'une part d'attirer de jeunes recrues qualifiées et d'améliorer l'image perçue du grand public

Outre ces mesures, le gouvernement français a lancé également une grande action « **verdissement des ports** ». Ainsi, carburant « alternatif » et transport écologique (ferroviaire et fluvial) sont fortement recommandés afin de faciliter les activités d'embarquement et de débarquement, de booster davantage les échanges internationaux et d'impacter positivement sur l'attraction touristique des ports (bateaux de plaisances, de croisières, ...). Les ports pourraient devenir alors plus compétitifs et plus propres (au sens écologique).

Dans le cas français et pour atténuer l'impact sur les pêcheurs, un partage de la valeur a été considéré nécessaire. Les deux propositions suivantes ont été faites :

- Proposition n° 1 : Rendre obligatoires, sous peine de sanction, l'établissement et la diffusion d'indicateurs de coût de production par les interprofessions (art. L. 631-24 du code rural et de la pêche maritime).
- Proposition n° 2 : Rendre obligatoires, sous peine de sanction, la prise en compte et la mention explicite des indicateurs de coût de production des matières premières agricoles dans les contrats conclus entre la grande distribution et ses fournisseurs.

Toutefois, il faut bien admettre, que cette pandémie a été également l'occasion de développer davantage la vente directe digitalisée. La commission parlementaire française a appelé au renforcement et au soutien de cette tendance.

4.1.3. Exemples de mesures spécifiques aux exportateurs

La France a pris une série de mesures au profit des entreprises exportatrices visant en particulier à assurer le « rebond » international de ces entreprises la sécurisation de leurs trésoreries. Ces mesures sont les suivantes :

1. « **L'octroi des garanties de l'État** à travers Bpifrance pour les cautions et les préfinancements de projets export sera renforcé afin de sécuriser la trésorerie des entreprises exportatrices. Les quotités garanties pourront être ainsi relevées à 90% pour toutes les PME et ETI. La durée de validité des accords de garanties des préfinancements export sera prolongée, pour atteindre six mois.
2. Les **assurances-prospection en cours d'exécution seront prolongées d'un an**, permettant une extension de la période de prospection couverte.
3. Une **capacité de 2 milliards d'euros sera apportée à l'assurance-crédit export** de court terme grâce à l'élargissement du dispositif de réassurance publique Cap France-export. Ce dispositif couvrira l'ensemble des pays du globe.
4. **L'accompagnement et l'information par les opérateurs de la Team France Export** (Business France, les Chambres de commerce et d'industrie et Bpifrance) seront renforcés, en lien avec les régions et le réseau des conseillers du commerce extérieur, en complémentarité avec les acteurs privés de l'accompagnement. Une veille spécifique sur chaque zone géographique

intéressant les entreprises concernées est mise en place. Business France adapte également son offre afin de proposer des solutions face à l'impossibilité de déplacement à l'étranger »

Enfin, les pouvoirs publics français rappellent que les mesures de soutien financier à l'export déjà en vigueur demeurent disponibles afin de conserver les parts de marchés des entreprises exportatrices et/ou d'assurer une meilleure conquête des marchés étrangers une fois la pandémie passée. Il est question surtout de l'assurance prospection, des FASEP (subvention d'études préalables aux projets d'infrastructures et de démonstrateurs de technologies innovantes), de l'assurance-crédit et des prêts du trésor.

Il faut noter qu'en amont de la filière beaucoup de mesures ont été prises que ce soit par l'UE ou la France, dont notamment :

- L'indemnisation des navires grâce au FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche),
- L'octroi d'une allocation versée par l'État aux employeurs couvrant 70% de la rémunération brute des salariés,
- Le report automatique des cotisations,
- Les titres (patentes) des navires ont été prolongés jusqu'au 24 novembre 2020,
- L'ENIM (régime social des marins) a mis en place toutes les informations et les démarches nécessaires à faire pour toutes les demandes de leurs adhérents.

4.1.4. Constats relevés par le FAO et mesures proposées

La FAO a publié en avril 2020 une note qui présente les effets du covid-19 sur les systèmes alimentaires halieutiques et aquacoles¹. Dans cette note ont été présentés notamment des constats et des mesures proposées pour atténuer les effets observés.

Les thématiques abordées sont notamment : (i) la production halieutique et les revenus ; (ii) les effets sur la production aquacole et les incertitudes de l'avenir ;(iii) l'adaptation de la transformation, des marchés et des commerces à l'évolution de la demande ; (iv) problèmes relatifs aux conditions de travail tout au long de la chaîne de valeur ; et (v) la gestion et les répercussions politiques.

Ces constats et propositions sont résumés et consignés en annexe.

4.2. Les exportations des PPAq et le COVID en Tunisie :

Les développements présentés dans cette section, reposent sur des investigations sur le terrain, à partir d'entretiens non structurés avec plusieurs opérateurs dans le secteur et des études de réflexions réalisées en ce sujet.

Ils présentent une série de constats concernant les effets apparents de la pandémie Covid sur la branche (Etat des lieux) ; les effets différenciés selon le profil des opérateurs (Pêcheurs ; Grands Exportateurs ; Exportateurs Moyens ; Petits Exportateurs), ainsi que les mesures horizontales prises par le gouvernement et les mesures envisageables proposées par le consultant.

¹ FAO Effets de la covid-19 sur les systèmes alimentaires halieutiques et aquacoles 10 avril 2020

4.2.1. Etat des lieux :

Au cours du confinement général, décidé par le gouvernement tunisien le 22 mars 2020, la chaîne d'approvisionnement des PPAq s'est ébranlée : fermeture des ports, de gros problèmes logistiques, main d'œuvre confinée et arrêt totale de la production.

Cette crise a révélé des faiblesses et des inégalités quant à l'accès au système alimentaire et plus précisément aux PPAq.

En effet les principaux impacts observés sont :

- Perturbation au niveau de l'approvisionnement en intrants,
- Perturbation de l'emploi dans les filières de la pêche. La filière palourde, par exemple, qui emploie plus de 5000 femmes collectrices et sans couverture sociale, risque d'être touchée en plein fouet et de provoquer une grave crise sociale,
- Problèmes de logistique et de transport,
- Problèmes de commercialisation des PPAq aussi bien sur le marché local que celui de l'exportation,
- Réduction de la demande des distributeurs, des restaurants et des hôtels,
- Demande fortement réduite des produits aquacoles, essentiellement les loups et les daurades pour l'exportation, la restauration et les grandes surfaces
- Baisse des prix de la plupart des poissons bleus,
- Baisse des exportations vers les marchés traditionnels (Espagne et Italie) de 90% en quantité et 40% en valeur des exportations
- Perte de certains marchés traditionnels à l'exportation dont notamment l'Union Européenne, dû à l'augmentation du coût de transport aérien et la diminution du trafic maritime
- Difficultés de mise en œuvre des projets de développement en faveur du secteur de la pêche et de l'aquaculture,
- Net recul des activités illégales responsables de la dégradation de certaines pêcheries, consolidant ainsi l'effet favorable sur les ressources induit par l'arrêt de l'activité des chalutiers notamment. Il s'agissait d'une sorte de repos biologique forcé (Effet favorable)

Par ailleurs, certaines unités de congélation ont entamé la vente en ligne sur le marché local. Il s'agit d'un premier pas qui témoigne de l'amorçage d'un nouvel état d'esprit qui pourrait favoriser l'approche des exportations via des plates-formes électroniques. Ces initiatives méritent d'être soutenues par le GIPP.

Le déconfinement progressif annoncé depuis le 4 mai 2020 a permis une nette amélioration de la situation.

- L'activité a repris progressivement.
- La production a augmenté de manière remarquable, bénéficiant du repos biologique forcé,
- Les exportations ont également repris à la hausse

Cette amélioration semble tarder à venir pour certains exportateurs, notamment :

- Ceux focalisés sur les marchés Algériens, Libyen et du moyen orient ; et

- Ceux exportant des produits aquacoles.

Toutefois, la deuxième vague de la pandémie covid 19 que nous vivons depuis le début du mois d'octobre est plus virulente. Il est toujours de mise de faire preuve de vigilance.

Cette nouvelle situation continuera d'impacter négativement sur les activités de la pêche et sur la consommation de ses produits aussi bien au niveau local qu'au niveau de la demande des marchés étrangers.

4.2.2. Les effets observés sur les exportateurs :

Les entretiens menés ont permis de relever des observations et d'aboutir à une évaluation différenciée selon la taille des exportateurs et l'activité.

a) Contraintes horizontales

Tous les exportateurs, et en particulier les Petits et Moyens, ont été exposés à des problèmes horizontaux liés notamment aux contraintes administratives, logistiques, d'incitations à l'exportation.

Les petits exportateurs ont ressenti l'extrême importance de disposer à temps de l'information commerciale et réglementaire sur les pays de destination.

De telles préoccupations ont été déjà prises en compte dans le plan d'action proposée dans la phase 2.

Il est à noter aussi, hélas qu'actuellement un laisser-aller règne dans les unités de transformation puisque les mesures anti Covid (port du masque, distance sociale, ...) ne sont nullement respectées.

Il serait judicieux de prioriser les actions correspondantes, dans le plan ajusté.

b) Contraintes par type d'activité et taille des exportateurs

Les effets du Covid sur les exportateurs diffèrent selon le type d'activité :

Le cas de la congélation :

- **Les Grands Exportateurs** semblent avoir moins souffert de la crise. En effet, leurs exportations au cours de la période de confinement sur les marchés traditionnels (Italie ; Espagne), ont certes été affectées, mais elles ont continué relativement sur la Corée du Sud et les Etats-Unis.

De plus, grâce aux moyens matériels (capacités de stockage, ..) et financiers dont ils disposent, de nombreux d'entre eux ont pris le risque d'acheter de la matière première et de former des stocks, dans la perspective de les revendre à la reprise. Ceux-là ont même profité de la baisse des prix.

Au cours de la période post-confinement, ils ont pu écouler leurs produits et réaliser une expansion des exportations.

Cette performance relative est due aux moyens de ces grands exportateurs et à leur stratégie de prise des risques. Elle a été possible aussi grâce à une connaissance fine du marché et à leur intégration dans un réseau fiable de distribution.

- **Les Petits et moyens Exportateurs** semblent avoir eu des attitudes assez proches et ont plus souffert de la crise. En effet, la plupart d'entre eux ont arrêté leurs activités ou ont travaillé en veilleuse pour écouler une partie des stocks constitués. Cette situation est expliquée surtout par leurs moyens relativement limités, aussi par leur faible connaissance du fonctionnement du marché international.
- Cette tendance doit être nuancée par le fait que l'arrêt de l'activité des exportateurs de crabe est survenu à une période de repos biologique.

Le cas des conserves et semi-conserves :

- **Les Grandes entreprises de conserves**, disposant de capacités de stockage, ne semblent pas avoir trop soufferts de la crise. Le principal problème fût la disponibilité de la main d'œuvre et les facilités à l'importation.
- **Les Grands Exportateurs de semi-conserves** (Anchois) disposant de grandes capacités de séchage, ont pu continuer à s'approvisionner auprès des pêcheurs, parfois même à des prix plus bas. L'investissement dans le séchage n'implique pas de coûts supplémentaires comme la congélation, et le produit peut rester en saumure en air libre plus d'une année.
- Les Exportateurs de taille plus réduite, n'ayant pas cette capacité, ont dû arrêter leurs activités pendant cette période.
- Après la période de confinement, l'activité a repris progressivement.

Le cas de l'aquaculture :

Le secteur aquacole semble avoir été plus affecté par la crise, compte tenu des perturbations dans l'approvisionnement en alevins, en aliments, et dans la commercialisation sur le marché local.

- Outre les problèmes horizontaux rencontrés, ce secteur connaît déjà des problèmes structurels qui pourraient conduire, avec la crise à une plus grande concentration de l'activité.
- Les Grandes Entreprises intégrées, semblent avoir pu atténuer l'effet de la crise et renforcer même leur position.
- Les petites et moyennes entreprises par contre, semblent être touchées de plein fouet.

S'agissant spécifiquement des exportations, elles ont été affectées par les difficultés d'exportation sur les marchés algérien, libyen et du moyen orient.

La structure de l'offre portée sur des calibres de taille moyenne ne permet pas de diversifier rapidement les marchés d'exportation

c) Récapitulation par groupe d'opérateurs

Ces effets signalés peuvent être récapitulés par groupe d'exportateurs, comme suit :

Acteurs	Principaux effets signalés
Pêcheurs	<ul style="list-style-type: none"> - Risque majeur de propagation du covid 19 au sein des bateaux de pêche surtout pour les petites unités - Une grande possibilité du non écoulement du poisson débarqué et qui autrefois était un produit destiné à l'export - Baisse des prix à la production suite à la diminution de la demande nationale et étrangère
Grands Exportateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Risque majeur de propagation du covid 19 au sein des unités industriels - Prix à l'export non compétitif sur le marché - Crise au niveau mondial en particulier au niveau des pays de l'union européenne qui constituent la principale destination de nos produits comme l'Espagne et l'Italie - Stock non écoulé de la part des grands industriels tunisiens - Augmentation du coût de transport aérien
Exportateurs Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de faillite de quelques sociétés - Dettes envers les fournisseurs (Steg, Sonede, Sociétés de transport...) - Risque majeur de propagation du covid 19 au sein des bateaux de pêche et des unités industriels - Prix à l'export non compétitif sur le marché - Crise au niveau mondial en particulier au niveau des pays de l'union européenne qui constituent la principale destination de nos produits comme l'Espagne et l'Italie - Augmentation du coût de transport aérien - Des créances chez les clients étrangers qui sont en arrêt d'activité suite au confinement et faibles possibilités de recouvrement
Petits Exportateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de faillite de quelques sociétés - Dettes envers les fournisseurs (Steg, Sonede, sociétés de transport...) - Risque majeur de propagation du covid 19 au sein des bateaux de pêche et des unités industriels - Prix à l'export non compétitif sur le marché - Crise au niveau mondial en particulier au niveau des pays de l'union européenne qui constituent la principale destination de nos produits comme l'Espagne et l'Italie - Augmentation du coût de transport aérien - Des créances chez les clients étrangers qui sont en arrêt d'activité suite au confinement et faibles possibilités de recouvrement

4.2.3. Les principales mesures horizontales prises par le gouvernement

L'Etat a certes mis en place des mesures économiques et sociales afin de limiter ces impacts, dont en particulier les aides financières pour la population active faisant partie du système légal (200 dinars au titre du chômage technique ou pour les professionnels patentés), mais ces mesures sont plutôt horizontales, concernant pratiquement tous les secteurs économiques. Un résumé de ces mesures est présenté dans l'encadré suivant :

Encadré : Les principales mesures horizontales prises par le gouvernement (Résumé)

- Report de 3 mois du paiement des impôts à compter du 1er avril ;
- Le report au second semestre du paiement des cotisations sociales (CNSS) ;
- Le report de 6 mois du remboursement des échéances des crédits bancaires ;
- Le rééchelonnement des dettes fiscales et douanières (7 ans) ;
- Création d'un fonds de garantie pour un montant de 500 MD au profit des entreprises ;
- Récupération du trop-perçu au titre de la TVA dans un délai qui ne dépasse pas un mois
- Création de fonds d'investissement pour un montant de 700 MD pour la recapitalisation et la restructuration des entreprises touchées par la crise ;
- Permettre aux entreprises exportatrices d'écouler 50% de leur production sur le marché local...
- Suppression pendant 6 mois des pénalités de retard pour les entreprises engagés dans des appels d'offres avec l'Etat

PRINCIPALES MESURES RECENTES PRISES PAR LE CEPEX :

1. Budget du FOPRODEX (Fonds de Promotion des Exportations) a été porté à 100 MD contre 40 MD en 2018, avec l'octroi d'avantages préférentiels pour l'exportation vers les marchés africains, à travers une prime couvrant 70% des coûts de prospection des marchés extérieurs (coûts de transport et d'hébergement), 60% des frais du transport aérien et 50% des coûts du transport maritime.
2. Prime pour la première opération d'exportation, en particulier une prise en charge par l'Etat de 50 % des frais d'assurances à l'exportation vers l'Afrique,
3. Partenariat avec la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et avec le Marché Commun pour l'Afrique Orientale et Australe (COMESA) afin de doubler les exportations vers l'Afrique
4. Numérisation des procédures à l'exportation et présence 7 jours sur 7,
5. Le CEPEX, l'ONTT, la FIPA et l'APIA sont chargés de la promotion du "Made in Tunisia",
6. Développement de la logistique et du transport maritime par le lancement des travaux de réalisation du port en eau profonde à Enfidha et des quais numéros 8 et 9 au port de Rades et la modernisation de la zone fret de l'aéroport de Tunis Carthage. Et création d'une ligne maritime vers l'Afrique de l'Ouest,
7. Multiplication des représentations commerciales (deux en Afrique : Kenya et Nigéria et en Pologne)

4.3. Les principales mesures attendues par les exportateurs :

A partir des entretiens menés auprès de plusieurs exportateurs et opérateurs, et des éléments de diagnostic dégagés dans les phases antérieures de l'étude, il est possible de proposer une série d'actions de court terme, visant à consolider et développer les exportations des PPAq pendant et après cette pandémie. Ces actions sont classées par groupe d'exportateurs comme suit :

4.3.1. Actions prioritaires pour les Grandes Entreprises

a) Rappel des enjeux

Actuellement et suite à la pandémie il y a eu une baisse de l'import des pays de l'union européenne et principalement l'Italie et l'Espagne qui constituent les deux principales destinations de nos produits de la pêche et de l'aquaculture. En outre, la plupart des grandes unités ont constitué un stock de produits congelés qui n'a pas été écoulé surtout pendant les mois d'Avril, Mai et Juin. La reprise de l'export a eu lieu vers la fin de la saison estivale (juillet- Aout et septembre). La deuxième vague de la pandémie qui a débuté vers octobre pourrait forcer les industriels à ne pas s'approvisionner en matière de poupe et autres produits similaires.

Le tableau ci-dessous résume l'impact de la pandémie sur les petites, moyennes et grandes entreprises :

Tableau 4: Impact de la pandémie sur les Grands Exportateurs

Conséquences de la pandémie du covid 19	Effets de la pandémie
Stock non écoulé	Moyen
Créance chez les clients	Moyen
Dettes chez les fournisseurs	Moyen
Arrêt d'activité	Limité
Chômage technique	Effectif minime
Risque de faillite	Non probable

Compte tenu de ces difficultés, les mesures de soutien proposées pour cette catégorie des entreprises exportatrices sont les suivantes :

b) Actions de court terme

- constituer un comité ou une cellule pour résoudre les problèmes dus à la pandémie ainsi que choisir un seul interlocuteur des unités industriels
- accélérer la préparation du dossier de l'ouverture du marché de la république de chine
- procéder à la suspension provisoire de la taxe imposée sur les industriels au nom du repos biologique
- encourager les grandes entreprises à adhérer à la sous-traitance en les faisant lier avec les petites entreprises par des contrats de congélation et de conditionnement des produits destinés à l'export.

4.3.2. Actions prioritaires pour les petites et Moyennes Entreprises

a) Rappel des enjeux

La pandémie du covid 19 a eu un impact négatif sur les petites et moyennes entreprises. Le tableau ci-dessous résume l'impact de la pandémie sur ces entreprises :

Tableau 5: Impact de la pandémie sur les Petits et Moyens Exportateurs

Conséquences de la pandémie du Covid 19	Effets de la pandémie
Stock non écoulé	Elevés
Créance chez les clients	Elevés
Dettes chez les fournisseurs	grande
Arrêt d'activité	durable
Chômage technique	grand effectif
Risque de faillite	Probable

Compte tenu de ces difficultés, les mesures de soutien proposées pour cette catégorie des entreprises exportatrices sont les suivantes :

Actions de court terme

- Créer une cellule de gestion des crises et mettre en place les différents scénarii possibles
- **Mettre à la disposition des petites et moyennes entreprises des experts** pour les assister pendant cette période en mettant un plan d'action pour la relance de l'export,
- **Faciliter l'accès à temps des petits et moyens exportateurs à l'information commerciale et réglementaire** sur les pays de destination. Cette mesure proposée dans le plan d'action plus haut doit être considérée prioritaire.
- **Fournir de l'assistance pour ce groupe d'entreprises** de manière à les aider à appliquer rigoureusement le protocole sanitaire et les mesures anti Covid (port du masque, distance sociale, ...) ne sont nullement respectées.
- **Accompagner les PME exportateurs** dans l'initiation au Commerce Electronique

ANNEXE

FAO : Effets de la covid-19 sur les systèmes alimentaires halieutiques et aquacoles
UN SECTEUR À RISQUE, MAIS DES PRODUITS HALIEUTICO-AQUACOLES PROPRES À LA
CONSOMMATION HUMAINE

Principaux constats et mesures proposées par le FAO
<p>Principaux constats concernant la production et les revenus :</p> <p>1. Réduction ou arrêt des activités de pêche en raison d'une baisse de la demande et/ou des prix</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de l'effort de pêche dans certaines régions d'Afrique, d'Asie et d'Europe • Les mesures sanitaires (distanciation physique) peuvent aussi rendre la pêche difficile et entraîner l'arrêt ou la réduction de l'activité. • Le niveau de la pêche actuel est influencé par plusieurs facteurs (les divers niveaux d'équipements disponibles pour assurer la sécurité sanitaire des équipages, les responsabilités des propriétaires de navires en cas de reprise de l'activité, la possibilité pour l'équipage de bénéficier d'aides telles que le chômage partiel, les fermetures temporaires, la disponibilité de systèmes d'appui permettant de maintenir l'activité principale et la compatibilité entre les différents mécanismes de soutien (notamment économiques) <p>Les mesures visant à protéger la production et les revenus sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Désigner, si ce n'est pas déjà le cas, les pêcheurs et les membres d'équipage comme étant des « travailleurs essentiels » car ils fournissent de la nourriture au pays ; • Accélérer la délivrance des visas pour que les travailleurs temporaires, saisonniers et étrangers puissent participer aux activités de pêche ; • Relier les centres halieutiques et les villages de pêcheurs à des services tels que les cuisines collectives locales de la région, où les variétés de poisson les plus petites (sardines, maquereaux, anchois) peuvent être facilement frites et livrées à un prix fixe, dans la mesure du possible ; • Accroître l'achat de produits de la mer par les pouvoirs publics, aux fins d'une utilisation institutionnelle (prisons, hôpitaux et programmes d'alimentation scolaire, notamment) et d'une distribution d'aide alimentaire ; • Prolonger la saison de pêche afin de compenser les pertes économiques ; • Indemniser les propriétaires et l'équipage des navires immobilisés ; • Limiter le niveau de pêche actuellement pratiquée (en mettant en place un système collectif et transparent de quotas ou de tirage au sort, par exemple) pour répondre à la demande actuelle, tout en veillant à ce que cela ne pèse pas sur la sécurité alimentaire locale ; • Faire en sorte que les ministères fixent un prix plancher minimal pour chacune des espèces importantes de produits de la mer, dans la mesure du possible.
<p>2. Divers effets sur la production aquacole et des incertitudes quant à l'avenir</p> <ul style="list-style-type: none"> • Perturbations des marchés → difficultés de commercialisation → Grandes quantités d'animaux vivants, qu'il faut nourrir pour une durée indéterminée → Augmentation des coûts, des dépenses et des risques • Difficultés rencontrées par les exportateurs de certaines espèces d'élevage destinées à l'exportation (le pangasius, par exemple) suite à la fermeture des marchés internationaux (Chine, Union européenne)⁴ • La conchyliculture (notamment l'ostréiculture) est surtout touchée par la fermeture des services liés à la restauration (secteur du tourisme, hôtels et restaurants, par exemple) et des détaillants (dans l'Union européenne, par exemple). • Les restrictions imposées par différents pays aux déplacements de marchandises et au dédouanement dans les aéroports → difficultés à commercialiser les stocks de géniteurs → une forte baisse de la production. • L'aquaculture artisanale pourrait tirer parti de la concurrence réduite des importations de poisson et autres produits de la mer. La difficulté à s'approvisionner en intrants (semences et aliments) et à trouver de la main-d'œuvre, en raison des mesures de confinement, pourrait peser sur la capacité de production aquacole. <p>Les mesures visant à maintenir les activités sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre l'aquaculture sur un pied d'égalité avec l'agriculture en ce qui concerne le crédit aux secteurs prioritaires, l'assurance récolte, les tarifs d'électricité et d'autres prélèvements ; • Améliorer l'accès des aquaculteurs aux crédits et aux programmes de microfinancement assortis de taux d'intérêts réduits, d'un remboursement flexible des prêts et de possibilités de réaménagement des prêts et des échéances de paiement ; • Financer des programmes destinés à couvrir les pertes de production et de revenus, à maintenir les chaînes d'approvisionnement nationales de la filière halieutico-aquacole et à garantir la continuité des activités ; • Annuler le remboursement des prêts utilisés pour maintenir les salaires et accorder des prêts à faible taux d'intérêts pour refinancer la dette existante ; • Alléger les paiements, c'est-à-dire suspendre certaines obligations financières telles que les services d'utilité publique, la taxe foncière et les hypothèques ; • Ralentir la production en cas de baisse de la demande ou d'un accès réduit au marché, en particulier si le ralentissement des exportations se poursuit et si la main-d'œuvre fait défaut.

3. Adaptation des entreprises de transformation, des marchés et des commerces à l'évolution de la demande

- Mesures de confinement mises en œuvre par les pays → Fermeture des restaurants, des hôtels, des universités et leurs cantines → Baisse d'activité pour de nombreux grossistes et l'absence de points de vente pour certaines espèces de produits frais de grande valeur.
- Mesures de confinement mises en œuvre par les pays → Achats de nourriture dictés par la panique → stimulation de la vente de poisson et autres produits halieutiques préemballés, congelés ou en conserve, mais difficulté à approvisionner le marché si la matière première est indisponible et si d'autres problèmes logistiques apparaissent.
- La fermeture des frontières par les pays peut entraîner des retards au passage des frontières et des annulations de vols → Entraves au Commerce de marchandises et augmentation considérable du coût du transport.
- Les restrictions d'accès au marché et la baisse de la demande → Perte et de gaspillage alimentaires attribuables à l'altération de la qualité, et aussi Coûts supplémentaires pour les entreprises de transformation, les exportateurs, les importateurs et les négociants.
- Cette situation inédite donne naissance à des pratiques innovantes et prometteuses, qui pourraient influencer le mode de fonctionnement du secteur à l'avenir.

Les mesures visant à soutenir la chaîne d'approvisionnement comprennent les éléments suivants :

- dans le domaine du commerce international, dans un effort conjoint visant à ce que les flux commerciaux continuent d'être les plus libres possible, les dirigeants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont lancé un appel pour limiter les restrictions imposées aux frontières, qui entravent le commerce des aliments, afin d'éviter les pénuries alimentaires, en soulignant que la diffusion d'informations sur les mesures commerciales relatives aux denrées alimentaires était fondamentale⁵
- Garantir l'accès à la chaîne d'approvisionnement et, pour les professionnels de la pêche qui vendent leurs produits à l'étranger, garantir un accès continu aux ports, chemins de fer et postes frontières, ainsi que la coopération des fonctionnaires responsables, afin qu'ils puissent maintenir leurs ventes ;
- **Assurer un accès stable aux pêcheries en réduisant les contraintes réglementaires qui empêchent l'accès aux lieux de pêche et leur exploitation durable ;**
- Continuer de soutenir la chaîne d'approvisionnement (par le biais du stockage provisoire des produits de la mer, de la réorientation de ces produits vers le marché intérieur, de la collaboration avec les entreprises de transformation pour adapter l'offre au marché intérieur et du remplacement des produits préalablement destinés à l'exportation, par exemple);
- Transformer le poisson et autres produits aquatiques invendus (les saler ou les stocker convenablement dans de la glace, par exemple, ce qui signifie obtenir des caisses isothermes de taille moyenne auprès des autorités compétentes);
- Étudier la possibilité de congeler les produits de la pêche avec le concours d'entreprises de transformation, de réfrigération et de distribution des produits de la mer ;
- Commercialiser les produits directement auprès des consommateurs, ce qui pourrait constituer une nouvelle approche importante pour certaines entreprises ;
- Recourir à d'autres stratégies de commercialisation pour contribuer à la réduction des stockages prolongés.

4. Problèmes relatifs aux conditions de travail tout au long de la chaîne de valeur

- La baisse du nombre de pêcheurs disponibles sur les navires était réduit⁶ → Détérioration des conditions de travail et la sécurité des pêcheurs en mer → Possibilité de **travailler plus longtemps à bord, ce qui augmente la fatigue et le stress,**
- **Possibilité de propagation des cas de covid 19** dans les flottes de pêche hauturière, de nombreux membres d'équipages, tout comme les petits aquaculteurs, sont considérés comme des travailleurs indépendants et, actuellement, ne peuvent pas prétendre à un congé de chômage, ni à des congés payés.
- Le caractère très informel du secteur constitue pour les pêcheurs et les aquaculteurs un obstacle supplémentaire à l'accès à la protection garantie par les politiques relatives au marché du travail et par les mécanismes de protection sociale contributifs. Cette situation risque d'exacerber les effets secondaires de la covid-19, y compris la pauvreté et la faim.

Les mesures de protection des plus vulnérables sont les suivantes :

- Garantir la sécurité en autorisant uniquement les navires dont l'équipage est au complet à quitter le port pour mener des activités de pêche ;
- Améliorer l'hygiène et les conditions sanitaires sur le marché du poisson pendant la période de secours/relèvement ;
- Fournir une aide à la rémunération et au chômage aux membres des équipages et aux petits aquaculteurs indépendants ;
- Soutenir les plus vulnérables via l'octroi d'aides en espèces ou en nature par les institutions locales (là où il n'existe pas de régime national de protection sociale);
- Adapter la conception des programmes (calendrier d'exécution, montant des prestations) et assouplir les conditions (les exonérations de cotisations, par exemple) pour garantir une couverture plus large et plus appropriée du secteur halieutico-aquacole, y compris les travailleurs informels, lorsqu'il existe des programmes d'assistance sociale (transferts en espèces et en nature) ou d'assurance sociale ;

- Appuyer la coordination interinstitutionnelle au moyen d'échanges de données entre les autorités responsables du développement et de la gouvernance des pêches afin que les pêcheurs bénéficient d'une couverture sociale et de possibilités de rapatriement.

5. Gestion et répercussions politiques

- La suspension des opérations de pêche offre un répit à certaines populations de poissons surexploitées, mais des contraintes similaires s'appliquent à la science et à la gestion des opérations d'appui.
- L'effondrement des marchés d'exportation a accru la possibilité de se réapprovisionner en produits de la mer auprès des producteurs locaux.
- Les mesures de confinement pourraient entraîner une réduction des capacités dans les centres de surveillance des pêches (CSP),
- Les pêcheurs qui sont en « sécurité en mer », dans leur microcosme, le savent et continueront probablement de mener leurs opérations ou adapteront celles-ci afin de profiter des carences de suivi, de contrôle et de surveillance pour se livrer à des activités illicites.

Les mesures à prendre sont les suivantes :

- Renforcer, dans la mesure du possible, la surveillance à distance et les programmes de suivi sans observateurs (caméras, journaux de bord, systèmes de signalement électronique);
- Maintenir les niveaux de suivi, de contrôle et de surveillance des activités de pêche pour garantir l'application des mesures de contrôle et empêcher l'accroissement des risques à bord des navires de pêche, y compris, en particulier, les activités de pêche illégale, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR);
- Faire en sorte que les autorités réalisent des évaluations et dégagent des solutions précises en partenariat avec les acteurs du secteur